

## Séance publique du 9 juillet 2007

### Délibération n° 2007-4259

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement Alpha Vac impliquant la société Flamel technologies - Convention financière d'application avec la société Flamel technologies**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par rapport séparé, il a été présenté au Conseil, les projets de recherche et développement (R et D) Alpha Vac, Carbinfec et Hyperbar, autorisant monsieur le président à signer l'avenant à la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités locales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer la société Flamel technologies dans le cadre de sa participation au projet de recherche et développement Alpha Vac en liaison avec les activités du pôle Lyonbiopôle, à hauteur de 880 000 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 264 000 € en 2007, représentant 30 % de la participation financière accordée dès le premier comité de suivi du projet notifiant son démarrage effectif,
- 220 000 € en 2008, soit 25 % de la participation financière accordée,
- 220 000 € en 2009, soit 25 % de la participation financière accordée,
- 176 000 € en 2010, soit le solde de la participation financière accordée.

Les conditions de libération de ces versements sont notifiées par la convention financière d'application jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le versement d'une subvention de 264 000 € à la société Flamel Technologies au titre de l'année 2007, le versement d'une subvention de 220 000 € au titre de l'année 2008, le versement d'une subvention de 220 000 € au titre de l'année 2009 et le versement d'une subvention de 176 000 € au titre de l'année 2010.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et la société Flamel Technologies.

**3° - Ces dépenses** seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1294 et à inscrire en 2008, 2009 et 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,